BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1345

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Créations d'établissements

100 664 796 RCS Paris.
AGORA SOFICA.
Forme : Société anonyme.
Administration : Président du conseil d'administration et Directeur général : Lefort, Simon Daniel Michel, Administrateur : Mergui, Joel Jean, Administrateur : DELPHES GESTION, Commissaire aux comptes titulaire : LMBH & ASSOCIES, Commissaire aux comptes suppléant : Fong, Boun Hong.
Capital : 1017000 EUR.
Adresse : 231, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.
Origine du fonds : Création d'un fonds de commerce.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La société a pour objet exclusif le financement d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles agréées par le Ministère de la Culture et de la Communication, et réalisées en version originale, en langue française, de nationalité d'un état de l'Union Européenne, et pouvant bénéficier du soutien de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels prévus par l'article 76 de la loi de finances pour 1960 (N 59-1454 du 26 décembre 1959) et à l'article 61 de la loi de finances pour 1984 (N 83-1179 du 29 décembre 1983) à l'exclusion des œuvres figurant sur la liste prévue à l'article 12 de la loi de finances pour 1976 (N 75-1278 du 30 décembre 1975), des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles utilisables à des fins de publicités, des programmes d'information, des débats d'actualité et des émissions sportives ou de variétés et de tout document ou programme audiovisuel ne comportant Qu'accessoirement des éléments de création originale; toutefois, dans la limite de 20% des financements annuels visés à l'article 238 bis hé du Cgi, l'agrément prévu au même article peut être délivré aux œuvres de coproduction réalisées dans une langue du pays du Coproducteur majoritaire établi dans un État membre de l'UE (Article 238 Bis Hf du Cgi). A cette fin, les investissements en capital conformes à l'objet social s'effectueront soit par versements en numéraire réalisés par contrat d'association à la production, soit par versements en numéraire réalisés par contrat d'association à la distribution, soit par souscription au capital de sociétés ayant pour objet la réalisation d'œuvres prévues par la loi. La société pourra également exercer toutes activités qui ne sont pas incompatibles avec les textes visés ci- dessus..
Adresse : 231, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.
A dater du : 11 février 2026.
Date de commencement d'activité : 31 janvier 2026.